

Déclaration de politique commune et Plan d'action

La Déclaration de politique commune et le Plan d'action Canada-Union européenne (1996) favorisent des liens directs entre les peuples du Canada et de l'Union européenne. L'accord rehausse la coopération sur les questions économiques en renforçant davantage les relations économiques et commerciales, tant bilatérales que multilatérales. De plus, l'accord englobe les questions de politique étrangère et de sécurité telles que la sécurité euro-atlantique, la coopération sur les questions globales, la coopération régionale, l'aide au développement et l'assistance humanitaire. Il traite également de questions transnationales telles que l'environnement, la migration, le terrorisme et la criminalité internationale.

Les accords sectoriels

Accord concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

L'Accord Canada-EURATOM concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (1959) consacre une coopération plus étroite entre le Canada et l'Union européenne visant à mettre au point et à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Il établit en outre un programme commun de recherche - développement.